

Les idées reçues sur l'ESS

L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

**L'ESS ce n'est pas de
l'économie, c'est de
l'action sociale**

Effectivement, 60% des emplois de l'ESS sont dans l'action sociale, dans des modes d'hébergement spécifiques (crèches, foyers, entreprises adaptées, EPHAD...) et de plus en plus dans des services en milieu ordinaire ou à domicile.

Mais l'ESS est beaucoup plus diversifiée en termes de statuts et d'activités. De plus, alors qu'elle était fortement dépendante des politiques publiques dans les années 1950-70 (on parlait alors d'« administrations privées »), les années 1980 ont vu croître son autonomisation et la reconnaissance de l'activité économique des associations. On parle donc bien d'économie.

L'ESS, ce n'est pas viable à long terme

L'ESS s'avère très résiliente aux grandes mutations économiques. Si ses formes se transforment au cours du temps, sa présence demeure et s'affirme de plus en plus car elle correspond bien aux enjeux de la société actuelle : relations entre individuel/collectif ; autonomie/implication des citoyens ; décentralisation ; solidarité volontaire/obligatoire.... Les structures elles-mêmes ne sont pas moins résistantes que leurs concurrentes capitalistes : certaines ont plus d'un siècle ; les SCOP sont réputées plus pérennes que leurs concurrentes. Leur taux de survie à 3 ans s'élève à 82 % au-dessus de la moyenne nationale (66 % selon Insee) ; à 5 ans, le taux de survie est de 65 % contre 50 % pour l'ensemble des entreprises françaises (source : CGSCOP).

L'ESS, c'est nouveau

L'idée de se regrouper pour agir économiquement est très ancienne : dans l'Antiquité, au Moyen-Age avec les fruitières du Jura.... Mais l'histoire de l'ESS remonte au début du XIXème siècle (sociétés de secours mutuels, associations ouvrières de production et de consommation) avec l'affirmation du capitalisme. De nouvelles formes ont émergé au cours du temps (coopératives agricoles, de crédit, de commerçants... ; sociétés d'assurance mutuelle...) ; les dénominations ont changé (des SSM aux mutuelles ; des associations ouvrières aux associations non professionnelles de la loi 1901...). Certaines formes actuelles de l'ESS sont récentes telles les CAE* (années 1990), les SCIC* (loi 2001).

La loi de 2014 a confirmé sa reconnaissance publique, forte à la fin du XIXème siècle (notamment grâce au Palais de l'Economie Sociale à l'Exposition Universelle de Paris en 1900) ; et réactivée depuis 1981 par la création de la DIES puis du Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale. Sa visibilité est donc plus forte que dans la période 1910 - 1970 mais son existence n'est pas nouvelle.

* CAE : Coopératives d'activité et d'emploi : Plutôt que de créer sa propre structure, un nouvel entrepreneur peut rejoindre une coopérative d'activités et d'emplois ; c'est une coopérative d'entrepreneurs-salariés.

* SCIC : Société Coopérative d'intérêt collectif ; c'est une coopérative multi sociétariale qui regroupe des bénéficiaires, des salariés, des partenaires (parmi lesquels on peut trouver des collectivités publiques).

L'ESS, ce n'est que des petites structures

Issue de groupements de personnes qui s'associent pour répondre à des besoins et des aspirations d'abord à un niveau local, l'ESS est composée à 77% de structures de moins de 10 salariés. Cependant en moyenne, une entreprise de l'ESS compte 11 salariés contre 8 dans le secteur privé hors ESS (source : Atlas commenté de l'ESS, 2017).

Cela n'empêche pas l'existence de très grandes structures employeuses telles la Croix Rouge, l'APF, la MAIF, la MGEN... ou de structures qui mobilisent un nombre important de bénévoles telles le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Petits Frères des Pauvres...

L'ESS compte peu dans l'économie

Si l'ESS n'est pas l'économie dominante, sa contribution n'est pas marginale : 10% des emplois (plus que le BTP ou l'automobile), 6 % du PIB soit une valeur ajoutée supérieure à 100 milliards d'euros (Insee, 2013), même si ces indicateurs ne sont pas les plus pertinents pour évaluer son apport sociétal : le bénévolat, les actions d'utilité sociale, leur impact social sont mal évalués alors qu'ils contribuent fortement au bien-être social souvent mis à mal par certains aspects de notre croissance économique.



Il est possible de créer une structure de l'ESS tout seul

Si le leadership individuel est important pour faire émerger et pour gérer une structure d'ESS, il n'est pas possible de la créer seul ; sinon il s'agit d'une entreprise individuelle, artisanale, qui a ses propres structures d'accompagnement et de représentation. L'ESS est une économie collective qui s'appuie sur la force du groupement de personnes (l'entrepreneuriat collectif), et qui croit à la démocratie et à la solidarité qu'il porte. L'ESS permet d'ailleurs à des personnes qui n'aurait jamais pu être des entrepreneurs individuels de s'engager dans une aventure économique collective.

Pour créer une association, il faut être au moins 2 personnes ; une SCOP, la loi de 1978 exige 4 salariés mais la pratique de la CGSCOP est de permettre la création à 2 personnes; une mutuelle, il faut un apport minimum et un nombre important de membres pour assurer sa solvabilité ; une entreprise commerciale de l'ESS ; la loi ne fixe pas de minimum mais impose un critère de gouvernance démocratique dans les statuts, ce qui suppose la présence d'un collectif.

**Dans l'ESS, il n'y a pas
de chef, tout le monde
décide de tout**

L'ESS est basée sur le principe de la gouvernance démocratique « un membre = une voix » quel que soit l'apport en argent, en temps ou en compétence.

Son fonctionnement est calqué sur celui de la démocratie politique représentative (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et souvent Bureau) ce qui permet de bien définir les lieux de prise de décision (tout le monde ne décide pas de tout, tout le temps); mais les structures ont le libre choix de leur mode de gouvernance (plus ou moins collégial, plus ou moins participatif) et les entreprises de l'ESS sont en général plus soucieuses d'information, de formation et de participation que les autres entreprises (il y a néanmoins des exceptions !!).

Les grandes structures emploient une direction salariée qui reçoit sa légitimité de la délégation des administrateurs. Le binôme présidence/direction est stratégique pour le bon fonctionnement de la structure.

Face aux difficultés rencontrées (recherche d'administrateurs, éviction des salariés...), de nombreuses structures s'interrogent sur les manières de revivifier cette démocratie en introduisant plus de participation directe.

Entreprendre dans l'ESS rime avec précarité et galère

Dans l'ESS, on entreprend collectivement, ce qui permet de mutualiser les risques. Cependant, il n'y a généralement aucune certitude que le projet poursuivi rencontre une demande solvable ou les priorités d'une collectivité publique.

La période actuelle est plutôt celle d'une incertitude généralisée. Si les conditions de création peuvent être difficiles, cela dépend non seulement de la jeunesse du projet mais aussi du secteur d'activité (la précarité est plus grande dans les services à la personne devenus très concurrentiels que dans l'action sociale plus institutionnalisée), du réseau d'acteurs mobilisés et du modèle économique choisi.

La force du projet comme son portage collectif et l'engagement des membres pallient en partie les difficultés de sa réalisation.



Les inégalités femmes/hommes sont réduites dans l'ESS

L'ESS est une économie « féminine » car 67% des salariés sont des salariées, par l'importance des services dits relationnels (santé, éducation, action sociale).

La parité existe chez les cadres du fait des possibilités de promotion interne et de formation. Mais 45% des femmes travaillent à temps partiel (pas toujours choisi) et elles gagnent moins que les hommes comme dans le reste de l'économie privée.

Enfin, même si cela progresse, elles restent minoritaires dans les instances de décision où elles sont plus souvent secrétaires que présidentes.



Les emplois dans l'ESS sont moins bien payés que dans le reste du secteur privé

Ce n'est pas général. Si les statistiques en termes de moyennes de revenu montrent que les salaires dans l'ESS sont de 14% inférieurs à la moyenne du secteur privé, il faut les rapporter aux secteurs d'activité et aux temps de travail réels.

D'après l'étude sur l'emploi des jeunes dans l'ESS du CNCRESS, le salaire mensuel brut moyen des moins de trente ans est par exemple plus faible dans les associations (1.695€) que dans les coopératives (2.158€), les mutuelles (2.120€) et les fondations (1.998€). Par contre, dans le secteur de la santé ou de l'enseignement, l'écart privé/ESS est faible. Dans certains secteurs, les salariés de l'ESS sont même généralement mieux rémunérés que dans le privé ! C'est le cas notamment dans l'agriculture/sylviculture, l'industrie alimentaire, le commerce ou encore la santé.

Selon l'étude du cabinet Orientation durable « Le salaire des professions et cadres intermédiaires dans l'ESS est légèrement plus élevé que dans les structures « traditionnelles », tandis que celui des cadres dirigeants restent relativement sobres. » Ce qui fait dire à l'Insee que la hiérarchie des salaires est « plus resserrée » dans l'ESS (Insee Première, n° 1390, 08/02/2012). » Le rapport entre ces deux seuils, indicatif de la dispersion des salaires (10% les plus faibles et 10% les plus élevés), est plus faible dans l'économie sociale (2,7) que dans le privé (3,1).

**L'ESS ne repose que
sur les subventions
publiques, c'est une
économie
subventionnée**

De fait, l'ESS a longtemps largement reposé sur des financements publics : subventions pour les associations, marchés publics pour les SCOP, monopole du complément de la Sécurité Sociale pour les mutuelles.

Aujourd'hui cela a bien changé : la part des financements publics des associations est passée de 51% en 2005 à 44% en 2017 (dont 24% sous formes de commandes publiques - source V. Tchernonog, oct 2018) ; les coopératives et les mutuelles sont devenues prestataires sur des marchés concurrentiels.

L'ESS ne peut pas faire de profit

Le terme de profit n'est pas très adapté à l'ESS car il renvoie le plus souvent à la valorisation d'un capital individuel (sous forme d'actions).

Dans l'ESS, l'argent n'est pas investi pour un enrichissement individuel mais pour un intérêt collectif. Cela ne veut pas dire que les entreprises de l'ESS ne peuvent pas dégager d'excédent ; c'est même très souvent recommandé pour assurer la survie et le développement de la structure. Néanmoins cet excédent n'est pas redistribué aux membres (en dehors des coopératives dans lesquelles une partie peut être affectée à des « ristournes » aux salariés ou aux consommateurs en fonction de leur activité), et l'intérêt distribué aux parts sociales - qui ne sont pas des actions - est limité.

Il est largement affecté aux « réserves impartageables » (en totalité dans les associations et mutuelles ; en grande partie dans les coopératives).



La démocratie dans l'ESS freine l'innovation

La dynamique actuelle de l'ESS dans des champs très divers (alimentation, mobilité, énergie citoyenne, finances solidaires, modes d'échanges locaux....) contredit cette assertion. L'innovation est rarement le fait d'un individu isolé (ce n'est pas qu'une nouvelle idée ; c'est son expérimentation), et aujourd'hui on sait que l'innovation technologique comme sociale demande une forte circulation des informations et une bonne coordination des différents éléments de l'innovation (appelée « l'intelligence collective »).

Un fonctionnement démocratique purement formel pourrait limiter les possibilités d'innovation du fait d'une certaine lenteur, mais une démocratie vivante qui favorise l'expression des besoins, des idées, des solutions... peut être au contraire un vecteur d'innovations.

Dans le domaine de l'alimentation par exemple, l'Atlas commenté de l'ESS 2017 note l'arrivée des supermarchés coopératifs et participatifs en France. Tout comme la naissance de nouvelles plateformes de production ou de commercialisation en circuit court, sous forme associative ou coopérative, en plus des traditionnelles AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).

Quant à la silver économie, elle apparaît dans les années à venir comme un secteur clé pour les acteurs de l'ESS. En raison notamment de « leur place majeure dans l'action sociale à destination des personnes âgées, de leur dynamique d'innovation sociale et de leur capacité à associer une dimension humaine, sociale et économique ».

L'ESS n'est qu'une économie de proximité

Créée par des groupements de personnes soucieuses de répondre à des aspirations et des besoins sociaux, l'ESS est fortement ancrée sur les territoires.

Dans les années de croissance centralisée (1950- 70), elle s'est structurée verticalement en fédérations ou unions nationales pour négocier avec les Pouvoirs Publics. Depuis les années 1980 et les politiques de décentralisation, elle s'organise plus territorialement, au niveau régional avec les CRESS puis au niveau infra régional (avec les pôles de développement de l'ESS en Bretagne, les associations d'animation territoriale, les Pôles territoriaux de coopération économique...) et joue un rôle croissant dans le développement économique et la cohésion sociale des territoires.

Mais l'ESS comprend également des entreprises dont le rayon d'action dépasse largement le territoire local, pour diffuser leurs services et leur mode de fonctionnement, soit par concentration soit de plus en plus par essaimage et mise en réseau.



L'ESS est peu engagée dans le développement durable

Surtout présente dans les services (immatériels) considérés comme peu polluants, son souci du développement durable s'est d'abord exprimé par l'action des associations de défense de et d'éducation à l'environnement, de promotion des transports collectifs....

Puis les structures d'insertion ont été les premières à s'investir dans le recyclage des déchets (activité très dévalorisée à ses débuts) ; aujourd'hui l'ESS est aussi fortement impliquée dans le réemploi (et plus largement l'économie circulaire), la mobilité douce, l'alimentation responsable (circuits courts), les énergies citoyennes.... Avec des moyens limités, on voit donc qu'elle est un fer de lance du développement durable territorial.

L'ESS n'est qu'une béquille du capitalisme

Les opinions sur le rôle sociétal de l'ESS sont souvent divergentes. A la fin du XIXème siècle, des conférences (Genève, 1889) ont mis en évidence « quatre écoles » : libérale, paternaliste, socialiste et « nouvelle » (l'école gidienne « de la solidarité »).

Aujourd'hui, on oppose souvent :

- Une économie réparatrice qui prendrait en charge les « dégâts sociaux » du capitalisme et n'en serait ainsi qu'une « béquille » ;
- Une économie innovatrice qui servirait de laboratoire des activités de demain qui, une fois structurées et solvabilisées, seraient développées par des entreprises lucratives ;
- Une économie régulatrice qui, de façon parfois invisible, atténue les effets inégalitaires d'une concurrence exacerbée, par une offre de biens et services plus adaptée, et une accessibilité plus large.
- Une économie transformatrice qui, par l'expérimentation et l'inscription dans la durée, préfigure l'économie de demain plus démocratique, durable et solidaire.

Comme « économie humaine » qui tente de ne laisser personne au bord du chemin mais qui ambitionne de construire une réelle citoyenneté économique partagée, l'ESS n'est-elle pas tout cela ? Encore ne faut-il oublier aucune de ces dimensions !

